



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017

### PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Anne-Marie Daher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

### ABSENCE MOTIVÉE

Madame	Danielle Morin	Siège #4
--------	----------------	----------

### **1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM**

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**No : 097 – 2017**

**Suivant la proposition de:** Marcel Thériault

**Dûment appuyée par:** Gilles Arbour

**Il est résolu:**

**QUE** le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2016**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des états financiers 2016 de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare par Mme Mylène Lafond de la firme DCA comptable agréé.

### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **4.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 avril 2017**

**No: 098 – 2017**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 10 avril 2017;

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de :** Réal Payette

**Dûment appuyée par :** Gilles Arbour

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance régulière du 10 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92

### 6. CORRESPONDANCE

6.1 Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'avril 2017

### 7. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU

### 8. COMITÉ D'URBANISME

#### 8.1 Dépôt du rapport mensuel de permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats du mois d'avril 2017, d'un total de 16 permis pour une valeur de 409 300 \$.

#### 8.2 Développement domiciliaire – *Les sous-bois du village*

**No: 099 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les promoteurs, Excavation Urbain Morin inc. et Construction Éric Desrochers inc. (les deux formant la compagnie 9306-0267 Québec Inc.) ont déposé leur plan-projet de lotissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande des promoteurs est conforme aux dispositions règlementaires de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les promoteurs ont besoin d'une résolution d'appui du Conseil municipal afin de compléter leur demande d'électrification auprès d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal est favorable au développement du projet *Les sous-bois du village*;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur désire officialiser le début de son développement domiciliaire;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de :** Marcel Thériault

**Dûment appuyée par :** Gilles Arbour

**Il est résolu:**

**D'ACCEPTER** le plan-projet de lotissement du développement domiciliaire *Les sous-bois du village* du promoteur 9306-0267 Québec Inc. (Excavation Urbain Morin inc. et Construction Éric Desrochers inc.).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **8.3 Développement domiciliaire – 2<sup>e</sup> rue Pied-de-la-Montagne**

**No: 100 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les promotrices ont déposé leur plan-projet de lotissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande des promotrices est conforme aux dispositions règlementaires de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone visée par le projet de développement domiciliaire est résidentielle de faible densité (RA1);

**CONSIDÉRANT QUE** les promotrices ont besoin d'une résolution d'appui du Conseil municipal afin de procéder à leur demande d'électrification auprès d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal est favorable au développement du projet du *Domaine du Pied de la Montagne* de la 2<sup>e</sup> rue Pied-de-la-Montagne;

**CONSIDÉRANT QUE** les promotrices souhaitent faire abattre les arbres pour débiter l'ouverture de la rue projetée;

**CONSIDÉRANT QUE** les promotrices désirent officialiser le début de leur développement domiciliaire;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de :** Réal Payette

**Dûment appuyée par :** Gilles Arbour

**Il est résolu:**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017

**D'ACCEPTER** le plan-projet de lotissement du développement domiciliaire des promotrices, Carmen Boisvert et Caroline Boisvert, du *Domaine du Pied de la Montagne* de la 2<sup>e</sup> rue Pied-de-la-Montagne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 8.4 Développement domiciliaire – *Les vallons royal*

**No: 101 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur du projet de développement domiciliaire *Les vallons royal* au bout de la 3<sup>e</sup> rue lac Léon, Entreprises S.E. Morin, est en processus de demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour pouvoir réaliser son projet;

**CONSIDÉRANT QUE** les rues dans ce développement domiciliaire seront municipalisées et le MDDELCC demande donc une résolution affirmant que lorsque les rues seront municipalisées, la municipalité s'engage à entretenir celles-ci, incluant notamment l'entretien des bassins de sédimentation;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de :** Réal Payette

**Dûment appuyée par :** Marcel Thériault

**Il est résolu:**

**DE S'ENGAGER** à entretenir les rues du projet de développement domiciliaire *Les vallons royal* des Entreprises S.E. Morin, incluant notamment l'entretien des bassins de sédimentation, lorsque les rues seront municipalisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 8.5 Municipalisation d'une portion de la route des Lacs

**No: 102 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a récemment appris qu'une portion d'environ 300 mètres de la route des Lacs n'a pas été municipalisée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'asphaltage et entretient cette portion de la route des Lacs, tout comme l'ensemble de la route des Lacs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a la possibilité de rectifier cette situation dans le cadre de la rénovation cadastrale;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017

**Pour ces motifs et**  
**Suivant la proposition de :** Gilles Arbour  
**Dûment appuyée par :** Carolle Picard  
**Il est résolu:**

**DE DEMANDER** à l'arpenteur responsable du territoire de Ste-Marcelline-de-Kildare pour la rénovation cadastrale de modifier la statut de la portion à l'extrémité nord-ouest de la route des Lacs, pour que cette rue soit reconnue comme étant une propriété de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **9. TRÉSORERIE**

#### **9.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses**

Dépôt du rapport mensuel d'avril 2017 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le règlement 390-2016.

#### **9.2 Dépôt des états comparatifs**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des états comparatifs du premier semestre 2017 de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*.

#### **9.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – demande**

**No: 103 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a la possibilité de faire une demande de subvention dans le cadre du PAARRM;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de subvention au PAARRM doit être appuyée par l'adoption d'une résolution du Conseil municipal détaillant le nom des rues, routes, chemins, etc. pour lesquels la subvention est demandée;

**Pour ces motifs et**  
**Suivant la proposition de :** Gilles Arbour  
**Dûment appuyée par :** Réal Payette  
**Il est résolu:**

**DE DEMANDER** une subvention dans le cadre du PAARRM pour les rues et chemins suivants :

- 18<sup>e</sup> rue



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017

- 1<sup>re</sup> rue Faisan-Bleu
- chemin Bourgeois
- chemin du Lac Grégoire
- rue Blouin
- rue Déry
- rue des Chardonnerets
- rue Mayrand
- chemin des Valois (section qui n'est pas dans le projet d'asphaltage 2017)

**D'AUTORISER** Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer la demande de subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 10. PRÉSENTATION DES COMPTES

#### 10.1 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois d'avril 2017

**No: 104 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois d'avril 2017;

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de :** Gilles Arbour

**Dûment appuyée par :** Marcel Thériault

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	avril	131 859,80 \$
Salaires	avril	32 741,68 \$
Mensuels	avril	40 035,51 \$

---

TOTAL 204 636,99 \$

Représentés par les chèques C1700146 à C1700199, L1700040 à L1700051, D1700143 à D1700200.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Anne-Marie Daher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017

Anne-Marie Daher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

### 11. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

#### 11.1 Embauches – emplois d'été 2017

No: 105 – 2017

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé aux entrevues pour la sélection du personnel du camp de jour et de la plage municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé aux entrevues pour la sélection du/de la stagiaire en environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale souhaite offrir le poste d'aide à la voirie au même employé pour une deuxième année consécutive;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a soumis un rapport au Conseil municipal et proposé les personnes qualifiées pour les postes à combler;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de :** Réal Payette

**Dûment appuyée par :** Gilles Arbour

**Il est résolu:**

**D'ENTÉRINER** la recommandation faite par la directrice générale d'embaucher les personnes suivantes, aux salaires prévus au budget 2017 :

Coordonnatrice au camp de jour : Alyson Rompré

Moniteurs(trices) au camp de jour : Gabriel Veilleux (5 jours), Sara-Kim Guénette (5 jours) et Mélody Cusson (3 jours)

Guichetier à la plage (5 jours) : Matisse Vadnais

Guichetière à la plage (2 jours) : Naomie Lavoie

Stagiaire en environnement : Sophie Boulay

Aide à la voirie : Jordan Penasse

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 11.2 Retrait de l'assurance dentaire

No : 106 – 2017

**CONSIDÉRANT QUE** les employés à temps plein de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare bénéficient d'un programme d'assurance collective.



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017

**CONSIDÉRANT QUE** cette assurance *inclus l'option* assurance dentaire.

**CONSIDÉRANT QUE** les employés, de façon unanime, souhaitent ne pas renouveler l'option assurance dentaire étant donné son coût élevé;

**Pour ces motifs et**  
**Suivant la proposition de :** Marcel Thériault  
**Dûment appuyée par :** Shany Leblanc  
**Il est résolu :**

**DE MODIFIER** le programme d'assurance collective des employés de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare en retirant l'assurance dentaire, effectif de façon rétroactive au 1<sup>er</sup> mai 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 12. LOISIRS ET CULTURE

### 13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 14. TRAVAUX PUBLICS

#### 14.1 Réducteur de pression aqueduc municipal – servitude

**No: 107 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité bénéficie d'une servitude sur les lots 452 et 450, signée le 25 février 1991, concernant l'installation d'un tuyau d'aqueduc, son entretien et sa réparation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'ajout d'un réducteur de pression sur une partie du lot 454 relié au matricule 9708 13 9373 et que la servitude existante ne spécifie pas la partie du lot 454 et l'installation de ce réducteur de pression;

**Pour ces motifs et**  
**Suivant la proposition de :** Gilles Arbour  
**Dûment appuyée par :** Carolle Picard  
**Il est résolu:**

**D'AJOUTER** une partie du lot 454 relié au matricule 9708 13 9373 et l'installation du réducteur de pression pour l'aqueduc municipal comme faisant partie de la servitude signée le 25 février 1991.





## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 15. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

### 16. AVIS DE MOTION

### 17. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

#### 17.1 Dépôt résultat de la procédure d'enregistrement du règlement 393-2017

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la secrétaire-trésorière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 20 avril 2017 pour le règlement 393-2017 : le règlement est réputé approuvé par les citoyens concernés.

### 18. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

#### 18.1 Site web

**No : 108 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal souhaite procéder à la refonte du site web de Ste-Marcelline-de-Kildare;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a reçu une proposition de Marie-Ève Beaumier, déjà à l'emploi de la Municipalité, pour la portion « coordination et conception » pour un total de 160 heures;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a reçu une soumission de l'entreprise Omni-tech, pour la portion « programmation et édition web » au montant de 3 500 \$ plus taxes;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de :** Gilles Arbour

**Dûment appuyée par :** Réal Payette

**Il est résolu :**

**DE MANDATER** Marie-Ève Beaumier pour la coordination et la conception du nouveau site web de la Municipalité et de financer cette dépense correspondant à 160 heures de travail plus les bénéfices marginaux par le surplus libre et d'affecter la dépense du salaire au G/L 02-130-00-141-30 et les bénéfices marginaux au G/L correspondants.



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017

**DE MANDATER** l'entreprise Omni-tech pour la programmation et édition web du nouveau site web de la Municipalité, pour un coût total de 3 500 \$ plus taxes, et d'appliquer cette dépense au GL 02-140-00-340-00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 18.2 Wi-fi sur les terrains de la Municipalité

**No : 109 – 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'offrir un service gratuit d'Internet haute vitesse sans fil dans la zone de la salle communautaire et du parc de l'étang de Ste-Marcelline-de-Kildare, contribuant à l'alimentation de ces lieux publics fréquentés par les citoyens et les visiteurs;

**CONSIDÉRANT QU'**une courte page d'accueil pourrait être accessible lors de la connexion à la zone Wi-fi, permettant la diffusion d'informations sur certaines activités à venir ou certains attraits de Ste-Marcelline-de-Kildare;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'approche de la zone identifiée par une couverture sans fil, une affiche pourra mentionner que l'on se trouve dans une zone desservie par le service Internet sans fil gratuit;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les artisans et commerçants, il s'agit d'un moyen efficace pour attirer la clientèle et que pour la Municipalité, c'est un moyen de rejoindre les touristes;

**CONSIDÉRANT QUE** des logiciels permettent le contrôle de la quantité de bande passante pour chaque utilisateur;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de :** Carolle Picard

**Dûment appuyée par :** Marcel Thériault

**Il est résolu :**

**DE DEMANDER** à la MRC de Matawinie de donner accès à la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare pour la bande passante du réseau afin de permettre l'installation d'une zone Wi-fi gratuite dans le secteur de la salle communautaire et du parc de l'étang.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 18.3 Secrétaire de l'École Ste-Marcelline

**No: 110 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** d'éventuelles coupures de 50 % du temps de secrétariat de l'École Ste-Marcelline sont prévues pour l'année 2017-2018 et ce, pour les trois prochaines années;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017

**CONSIDÉRANT QUE** les inquiétudes reliées à ces coupures sont soulevées par les parents et le personnel de l'école pour la sécurité des enfants, la disponibilité des professeurs qui devront accomplir les tâches de secrétariat et l'impact sur la qualité de l'enseignement;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction de l'École Ste-Marcelline est présente seulement 30 % du temps dans le milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la coupure des heures du secrétariat serait évaluée sur les statistiques 2016 où il y avait 98 élèves et qu'en 2017 il y a déjà 102 élèves d'inscrits à ce jour (en sachant qu'un des critères de cette coupure est qu'il y ait moins de 100 élèves inscrits en 2016);

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de parents et le conseil d'établissement ne comptent pas sur l'appui de la Commission scolaire des Samares et du comité des commissaires pour renverser la décision;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de :** Marcel Thériault

**Dûment appuyée par :** Shany Leblanc

**Il est résolu :**

**D'APPUYER** les démarches faites par le comité de parents et le conseil d'établissement pour que l'École primaire Ste-Marcelline n'ait pas la coupure sur le poste du secrétariat qui est un service de base pour le bon fonctionnement de l'école et pour assurer la sécurité ainsi que le bien-être des enfants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **18.4 Fonds du Pacte rural – phase 1 du projet « Parc de l'étang / Maison des aînés »**

**No: 111 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut procéder à la phase 1 de l'aménagement du Parc de l'étang et de la Maison des aînés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire faire ces travaux à l'aide du Fonds du Pacte rural ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions suivantes ont été reçues pour différents éléments du projet :

- Palissade séchée : 15 135 \$ plus taxes, de l'entreprises Les écrans verts
- Peinture extérieure et travaux mineurs à la Maison des aînés :



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017

- 6 600 \$ plus taxes, de Entreprises Jérôme Laporte Ltée
- Lampadaires : 12 600 \$ plus taxes, de Vision Solaire
- Poteaux lampadaires : 8 550 \$ plus taxes, de Industries Précision Plus
- Tables à pique-nique : 11 740 \$ plus taxes, de Tech Sport
- Bancs de parc : 10 818 \$ plus taxes, de Tech Sport
- Support à vélo : 592 \$ plus taxes

**CONSIDÉRANT QUE** les estimés suivants ont été évalués à l'interne pour d'autres éléments du projet

- Installation palissade séchée : 5 000 \$ plus taxes
- Installation lampadaires : 2 250 \$ plus taxes
- Installation tables à pique-nique : 1 750 \$ plus taxes
- Installation bancs de parc : 2 250 \$ plus taxes
- Installation support à vélo : 250 \$ plus taxes
- Arbres, arbustes et végétaux : 5 000 \$ plus taxes
- Quai : 2 900 \$ plus taxes
- Ajout d'une toilette au kiosque de l'étang : 6 000 \$ plus taxes
- Sentier pédestre : 4 610 \$ plus taxes
- Installation des œuvres d'art : 1 600 \$ plus taxes
- Creusage de la fontaine : 600 \$ plus taxes

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total du projet (phase 1) est de 103 157 \$ (incluant taxes nettes);

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de :** Marcel Thériault

**Dûment appuyée par :** Gilles Arbour

**Il est résolu:**

**D'OCTROYER** les contrats d'achat des éléments suivants aux entreprises et aux coûts mentionnés, et les dépôts exigés s'il y a lieu, conditionnel à l'obtention de la subvention du Pacte rural :

- Palissade séchée : 15 135 \$ plus taxes, de l'entreprises Les écrans verts
- Peinture extérieure et travaux mineurs à la Maison des aînés : 6 600 \$ plus taxes, de Entreprises Jérôme Laporte Ltée
- Lampadaires : 12 600 \$ plus taxes, de Vision Solaire
- Poteaux lampadaires : 8 550 \$ plus taxes, de Industries Précision Plus
- Tables à pique-nique : 11 740 \$ plus taxes, de Tech Sport
- Bancs de parc : 10 818 \$ plus taxes, de Tech Sport
- Support à vélo : 592 \$ plus taxes

**D'AUTORISER** les dépenses approximatives pour les éléments suivants :

- Installation palissade séchée : 5 000 \$ plus taxes
- Installation lampadaires : 2 250 \$ plus taxes
- Installation tables à pique-nique : 1 750 \$ plus taxes
- Installation bancs de parc : 2 250 \$ plus taxes
- Installation support à vélo : 250 \$ plus taxes
- Arbres, arbustes et végétaux : 5 000 \$ plus taxes



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017

- Quai : 2 900 \$ plus taxes
- Ajout d'une toilette au kiosque de l'étang : 6 000 \$ plus taxes
- Sentier pédestre : 4 610 \$ plus taxes
- Installation des œuvres d'art : 1 600 \$ plus taxes
- Creusage de la fontaine : 600 \$ plus taxes

**DE DEMANDER** une aide financière de 82 525,60 \$, correspondant à 80 % du coût total estimé du projet (103 157 \$ incluant la portion non-remboursable des taxes) pour le projet dans le cadre du Fonds du Pacte rural;

**DE CONFIRMER** la disponibilité de la somme de 20 631,40 \$ dans le GL 03-313-10-022-01, correspondant à 20 % du coût du projet;

**D'AUTORISER** M. Gaétan Morin, maire ainsi que Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer le protocole d'entente pour l'obtention des sommes nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 19. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92

### 20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 112 – 2017

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

**QUE** la présente séance du conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 45.

---

Monsieur Gaétan Morin  
Maire

---

Anne-Marie Daher  
Directrice générale &  
secrétaire-trésorière  
adjointe